

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE DINEL  
Du mardi 17 décembre 2024 à 9h00**

**Pour la direction :**

Thierry Decool (TD), Responsable RH de Dinel, absent  
Laetitia Depuille (LD), HRBP, présidente par délégation, présente  
Bruno Bizeul (BB), directeur d'usine, présent

**Titulaires :**

Céline Demarseille (CD), présente  
Lino de Martin (LdM), présent

**Déléguée syndicale CFDT :**

Sophie Cheron (SC), absente

**Médecine du travail :**

Docteur Guilbert Marion, absente excusée

**Inspection du travail :**

Séverine Hauteceur, absente excusée

**Intervenants invités :**

François Normant (FN), DRH TMSS division générale, en visioconférence

Aurélie Angreville (AG), responsable QHSE/SERE, présente au point 129.

La réunion a commencé 9:03

Documents supports : 2024\_11\_P&L.pdf ; 2024\_ETP\_DINEL.pdf

**Sujets mensuels :**

137. 2024/12/17 Validation du PV du 20 novembre 2024

Validé à l'unanimité.

138. 2024/12/17 Effectif de Dinel pour novembre 2024

Vu.

139. 2024/12/17 P&L novembre 2024

Vu.

140. 2024/12/17 Informations sur les projets actuels et à venir.

BB : Le projet Kaizen local colle est en peine. Il a été commencé par des alternants qui ne sont plus présents et repris par la maintenance. Nous devons collecter les différentes informations et les formaliser dans un cahier des charges. Nous ferons intervenir les organismes (Apave) pour vérifier la conformité après la fin des travaux.

Les élus : Vu la toxicité des produits chimiques employés, il est de première importance que les acteurs des travaux collaborent avec le service SERE. Un maître d'œuvre doit être désigné.

BB : Nous avons des postes sous Windows 10, pour des raisons de maintenance nous devons passer à Windows 11. Codesoft 2019, n'est pas compatible avec Windows 11 ce qui nous impose de faire évoluer le produit. Codesoft ne vend plus de licence à vie et ne propose que des abonnements mensuels dont le coût représente un tiers de l'investissement initiale.

**Sujets RH accords :**

13. 2023/12/6 Quelle sera la représentation du personnel au niveau de TMSS (Comité de groupe) ?

Les élus : Lors de notre réunion d'échanges du jeudi 5 décembre 2024 avec le comité de direction TMSS en présence des élus du CSE, de messieurs Didier Baron directeur TMSS France, François Normant DRH TMSS France et Thierry Decool RH Limoges et Dinel, nous avons évoqué ce point comme suit :

*« Nous venons d'apprendre la constitution du CSE Central de TMSS France, Dinel n'y a aucune représentation de son personnel bien qu'étant filiale par ses directions de ressources humaines, de production et de bureau d'études. Nous souhaitons travailler sur l'élaboration d'un accord entre CSE pour avoir une représentation du personnel Dinel au CSE central TMSS France. (L'obligation d'un comité de groupe n'a pas grand intérêt et serait redondant avec les missions du CSE central.) »*

L'ensemble des élus du CSE central TMSS avait recueilli favorablement cette proposition ainsi que la direction pendant ces échanges. Ce point était à l'ordre du jour du CSE central TMSS le 10/12/2024 durant lequel la direction s'est retranchée derrière le droit. Elle est prête à répondre à toutes les exigences, elle répondra aux interrogations légitimes des entités juridique TMSS France et Dinel, mais dans les contextes définis par le législateur, CSE, CSEC et Comité de Groupe.

Propos surprenant car cette question du comité de groupe est à l'ordre du jour du CSE Dinel depuis le 6/12/2023 et la direction n'y a jamais répondu.

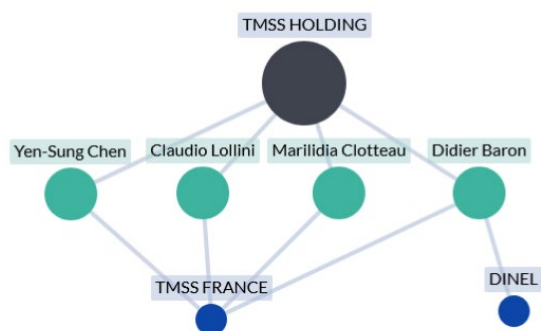
Nous déplorons qu'une bonne entente entre élus responsables ne soit pas écoutée et de constater qu'un comité de groupe dans notre situation est redondant avec les missions du CSE central et ne diffère que par l'ajout des activités de Dinel comme défini dans l'article L2332-1 du code du travail.

Le CSE Dinel demande la création d'un comité de groupe selon l'article L2331-2 du code du travail :

« Le comité social et économique d'une entreprise contrôlée ou d'une entreprise sur laquelle s'exerce une influence dominante au sens de l'article L. 2331-1 peut demander, pour l'application des dispositions du présent titre, l'inclusion de l'entreprise dans le groupe ainsi constitué. **La demande est transmise par l'intermédiaire du chef de l'entreprise concernée au chef de l'entreprise dominante** qui, dans un délai de trois mois, fait droit à cette demande. »

Nous demandons ce jour à notre chef d'entreprise Bruno Bizeul de transmettre au chef d'entreprise TMSS France Didier Baron cette demande dans les plus brefs délais.

Pour documentations :



Etablissements de l'entreprise **DINEL**

- Siège Siret 390 359 545 00030  
Adresse : ZI 8 AVENUE DE L'EUROPE 76220 **GOURNAY-EN-BRAY**  
Activité distincte : 26.11Z Fabrication de composants électroniques  
Directeur : Bruno Bizeul TMSS France Courbevoie  
Directeur des ressources humaines : Thierry Decool TMSS France Limoges

Etablissements de l'entreprise **TMSS France** :

- Siège Siret 908 125 255 00053  
Adresse : TOUR EQHO 2 AVENUE GAMBETTA 92400 **COURBEVOIE**
- Établissement secondaire Siret 908 125 255 00046  
Adresse : 22 RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE 57070 **METZ**  
Activité distincte : 46.52Z Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
- Établissement secondaire Siret 908 125 255 00038  
Adresse : ZONE INDUSTRIELLE NO 3 BOULEVARD SALVADOR ALLENDE 16340 **L'ISLE-D'ESPAGNAC**  
Activité distincte : 46.52Z
- Établissement secondaire Siret 908 125 255 00020  
Adresse : ZI NORD 52 RUE DE DION BOUTON 87280 **LIMOGES**  
Activité distincte : 46.52Z

FN : Il est faux de dire que Dinel est une filiale de TMSS France. Elle est filiale de TMSS holding. TMSS France est une société sœur de Dinel. Le CSE central TMSS France couvre les établissements de TMSS France et n'est pas adapté pour accueillir les représentants du personnel Dinel. Ce rôle est celui du comité de groupe.

Il faudra définir quelles personnes seront représentantes dans ce comité de groupe. On aurait l'équivalent de 2 à 3 représentants du personnel sauf accord pour aménager une meilleure représentation.

Si des échanges ou des questions méritent des réponses au sein des différents CSE constituants l'une ou l'autre des filiales appartenant à TMSS Holding, alors ces débats se tiendront comme ils se tiennent en ce moment. Si les élus formulent la demande de négocier un accord dans le cadre de la mise en place de ce comité groupe, alors nous pourrions l'envisager dans un délai raisonnable. Enfin il est important de rappeler, que dans le cas où la direction envisagerait la mise en place ou l'aménagement d'avantages existants au travers d'accords d'entreprises, les OS de Dinel seraient invitées à négocier ces mêmes accords.

14. 2023/12/6 Quels dispositifs pour remplacer les PEG, etc. =S= ? (PEE et PERCO ok, PEO ?)

Les élus : Nous avons signés un plan PEE et un PERECO. Qu'en est-il du plan d'épargne retraite obligatoire ?

LD : Nous pouvons clôturer ce point. Une réunion de travail est prévue le 9 et 10 janvier à laquelle je suis conviée pour débattre des projets de politiques sociales. La direction reviendra vers vous suite à ces échanges.

15. 2024/1/17 Nouvel accord sur l'aménagement du temps de travail Dinel sur la base de la fusion de celui de février 2000 et décembre 2018 (voir les 2 sujets suivants).

LD : Nous avons échangé avec François Normant qui a pris note de ces requêtes.

16. 2023/7/20 Dénonciation de l'accord de performance collective de décembre 2018

Voir point 15.

17. 2023/7/20 Suivi de l'accord de février 2000

Voir point 15.

78. 2024/6/19 Qu'en est-il de la participation intéressement des mois de novembre/décembre 2023 ? (Réponse attendue au conseil d'administration d'octobre 2024)

LD : Le versement de la participation intéressement des mois de novembre/décembre 2023 sera effectuée sur la paie de décembre 2024. Le montant est un prorata des 10 premiers mois.

143. 2024/12/17 Nous souhaiterions qu'une prime de naissance soit mise en place.

LD : Cela fera partie des points remontés lors de la réunion de travail qui est prévue le 9 et 10 janvier (voir point 14.)

#### **Sujets RH emplois NCCM :**

48. 2024/2/14 Nous souhaitons travailler sur la pondération des évaluations de la nouvelle trame TMSS d'entretien annuel de performance.

LD : Nous vous proposons de clôturer le point. La direction s'engage à vous consulter lors de sa création.

21. 2024/1/17 Le CSE demande le détail de la cotation de tous les emplois de Dinel selon le « RÉFÉRENTIEL D'ANALYSE - MÉTHODE DE CLASSIFICATION » de la NCCM

LD : François Normant a pris note. Un retour sur le sujet sera fait début 2025.

22. 2023/12/6 Pourquoi la cotation relative à la nouvelle classification reste identique pour des salariés alors que ces derniers accomplissent certaines tâches professionnelles appartenant à une qualification de niveau supérieure dans certains cas et qui peut également appartenir à un service différent ?

LD : voir point 21.

#### **Sujets hygiène et sécurité :**

122. 2024/10/16 Serait-il possible d'avoir des petits casques en remplacement des bouchons d'oreilles ?

LD : La solution de l'arceau anti-bruit est retenue et validée par les opératrices concernées. Nous pouvons clôturer le sujet.

129. 2024/11/20 Quels sont les avancements des sujets du DUERP ?

AG : présente l'avancement des sujets prioritaires du DUERP. Un rapport sur les champs électromagnétiques a été produit.

LdM : Est-ce que la machine UV a été contrôlée en fonctionnement ?

AG : Oui.

Nous avons listé les produits les plus dangereux en collaboration avec les spécialistes de la médecine du travail. Nous les avons supprimés ou remplacés autant que possible. Les personnes utilisant ces produits sont listées pour un meilleur suivi.

#### **Sujets organisation du travail :**

38. 2024/1/17 Formation des opératrices sur le fonctionnement et l'utilisation des produits qu'elles fabriquent.

Les élus : Les participants attendent la suite de la formation avec impatience.

130. 2024/11/20 Qui remplacera Sakaiza R. pour la direction du service méthodes ?

LD : Bruno Bizeul est désigné.

Les élus : Nous pensons que le cumul des fonctions direction du site et direction des méthodes est incompatible du fait de la charge de travail que cela implique. Nous craignons un surmenage de Bruno Bizeul. Une dégradation du traitement des sujets méthodes est inévitable. Il est inadmissible qu'aucune solution de remplacement (intérim, mise à disposition de personnel compétant, etc.) ne soit mis en œuvre.

133. 2024/11/20 Que va faire Dinel/TMSS/Sick/Yageo face aux copies de nos produits ?

BB : La direction apportera une vigilance particulière pour les prochains projets. Rien ne sera fait face aux copies actuelles.

141. 2024/12/17 Mise à disposition des supports de communication mensuel (à destination des personnes ne pouvant pas assister à ces réunions).

LD : Aucun problème pour nous. Nous vous fournirons les supports passés.

Les élus : Nous intégrerons ces informations sur le site internet du CSE.

142. 2024/12/17 Accorder une réduction du temps de travail réénumérée pour les femmes enceintes à partir du 6<sup>ème</sup> mois ce qui pourrait diminuer les arrêts de travail.

LD : Cela fera partie des points remontés lors de la réunion de travail qui est prévue le 9 et 10 janvier (voir point 14.)

144. 2024/12/17 Communication du nombre de jours RTT 2025.

LD : 13 jours pour les personnes sous l'accord de performance collective. 12 jours pour les personnes sous l'accord de février 2000.

145. 2024/12/17 Planification des réunions ordinaires CSE 2025.

LD : Je vous propose de reconduire la planification de 2024. Une réunion d'établissement de l'ordre du jour le mercredi de la 2<sup>ème</sup> semaine du mois et la réunion le mercredi de la troisième semaine du mois.

Les élus : Nous sommes d'accord.

146. 2024/12/17 Questions et informations diverses

Pas de question.

La séance est levée à 11:36

Lino de Martin

Secrétaire du CSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lino de Martin', written over a horizontal line.